

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 11 juin 2021

MEMBRES PRÉSENTS : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Sylviane DONJON, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURÉ, Maud BATTANDIER, Pierre PELISSON, Delphine LORON TRAVARD, Pierre Antoine DEJOB

MEMBRES ABSENTS et EXCUSÉS : Evelyne CHAUX et Mathieu VERDIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Delphine LORON TRAVARD

✓ Les Membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité le conseil municipal du 19 mai 2021

✓ Approbation des délibérations suivantes :

- Tarif de ventes des cartes postales de la commune à l'Association Renaissance d'Urfé
- Tarif des kilowatts de la salle des fêtes
- Taxe de séjour du gîte communal
- Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCPU
- L'application GéoLoire 42

✓ **Délibérations :**

● **Tarif de ventes des cartes postales de la commune à l'Association Renaissance d'Urfé**

Madame le Maire évoque la demande de l'association Renaissance d'Urfé pour l'achat de cartes postales de notre commune pour les visiteurs du château des Cornes d'Urfé.

Après un temps d'échange, les membres du conseil présents décident de délibérer cette vente à 0,50€ la carte postale ; Pour : 9 et Contre : 0.

Madame le Maire approuve la délibération, le prix de vente sera fixé à 0,50€ la carte.

● **Tarif des kilowatts de la salle des fêtes**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au bilan annuel du SIEL sur la consommation énergétique, le prix du kilowatt a augmenté et que ce coût doit être répercuté. A ce jour, lors de la location de la salle des fêtes « LA PENICHE » le prix est de 0.15€ le KWh

Après un temps d'échange, les membres du conseil municipal présents décident d'augmenter à 0,20€ le Kw ; Pour : 9 et Contre : 0.

Madame le Maire approuve cette délibération, le prix sera de 0,20€ par kilowatt consommé à partir du 1^{er} juillet 2021

● **Taxe de séjour du gîte communal**

Madame le Maire évoque le tarif de la taxe de séjour du Gîte communal « LA CURE » qui rentre dans la catégorie d'hébergement sans classement. La taxe de séjour doit être à 3.5% sur le tarif le plus cher de location, ce qui représente un prix à 0,75€ par personne majeure et par nuitée.

Après un temps d'échange, les membres du Conseil présents décident d'appliquer le prix de la taxe de séjour du gîte communal sans classement à 0,75€ par nuitée et par personne majeure ; Pour : 9 et Contre : 0

Madame le Maire approuve cette délibération, le prix de la taxe de séjour du gîte communal « LA CURE » sera de 0,75€ par nuitée et par personne majeure à compter du 1^{er} Août 2021.

- **La Taxe Foncière et CFE**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'on ne peut pas seulement augmenter la CFE sans augmenter les autres taxes.

Après un temps d'échange, les membres du Conseil Municipal présents décident de valider la réglementation de la Sous-Préfecture ; Pour : 9, Contre : 0

Le taux de la CFE restera identique à 2020

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents que le gouvernement a annulé la taxe d'habitation à tous les propriétaires pour les maisons principales mais pas pour les maisons secondaires.

En contrepartie, le gouvernement oblige les communes à augmenter la taxe foncière sur le bâti, dont le taux départemental s'élève à 15.30%, celui-ci compensera le taux de la taxe d'habitation. Ce qui représente pour notre commune une taxe foncière sur le bâti à 24.81% pour l'année 2021.

Le taux de la taxe actuelle était de 9.51% + 15.30% (imposée), nous sommes à 24.81% sur la TF

Après un temps d'échange, les membres du Conseil Municipal présents sont contraints de valider cette augmentation à 24.81% ; Pour : 9 et Contre : 0

Madame le Maire approuve la délibération, sur le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation de la CFE et que la taxe foncière sur le bâti passe de 9.51% à 24.81% dès 2021.

- **Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCPU**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de l'application de la loi ALUR, le conseil municipal s'est prononcé le 31 janvier 2017 contre le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé. Il faut reprendre une décision avant le 1^{er} juillet 2021 si notre commune souhaite ou pas le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Après un temps d'échange, les membres du Conseil Municipal présents décident de s'opposer à ce transfert ; Pour : 0, Contre : 9

Madame le Maire approuve la délibération de cette opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Pays d'Urfé au 1^{er} juillet 2021.

- **L'application GéoLoire 42**

Madame le Maire explique la rencontre organisée sur la commune de Les Salles pour l'application GEOLIRE 42, cette offre de base comprend : l'accès individualisé au portail www.géoloire42.fr ; l'accès à l'application cadastral / PLU, exploitation du plan et de la matrice cadastrale ; la mise à jour des données cadastrales assurées par le SIEL ; l'intégration et consultation du PLU ; la consultation des réseaux électriques et gaz ; l'accès aux données du Référentiel à Grande échelle de l'IGN et l'accès à l'Ortho photographie départementale issue du partenariat CRAIG/SIEL/Partenaires

Ce service a un coût de base à 220€ / an pour une durée de 6 ans.

Après un temps d'échange, les membres du Conseil Municipal présents décident de ne pas se prononcer sur ce logiciel pour cette année.

Madame le Maire approuve qu'il n'y ait pas de délibération sur cette application GEOLIRE 42 pour la commune de Champoly pour l'année 2021.

- ✓ **Elections départementales et régionales**

Madame le Maire évoque les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 qui se dérouleront à la salle de la Mairie

▪ **Permanences élections Départementales**

20 juin 2021

08h00 à 11h30	Sylviane	Ingrid	TURREL Guy
11h30 à 15h00	Pierre	DESEVRE Eric	Mathieu
15h00 à 18h00	Delphine	Elodie	Ingrid

Bureau de vote :

- Présidents : Ingrid MEUNIER et Serge DUMAS
- Assesseur : Delphine LORON TRAVARD
- Assesseur : Maud BATTANDIER
- Secrétaire : Sébastien COUTANSON

▪ **Permanences élections Régionales**

20 juin 2021

08h00 à 11h30	Maud	Evelyne	Angélique CHAUX
11h30 à 15h00		Ludovic	Serge
15h00 à 18h00	Sébastien	Pierre Antoine	Maryline MATHEVOT

Bureau de vote :

- Présidents : Ingrid MEUNIER et Serge DUMAS
- Assesseur : Delphine LORON TRAVARD
- Assesseur : Maud BATTANDIER
- Secrétaire : Sébastien COUTANSON

▪ **Permanences élections Départementales**

27 juin 2021

08h00 à 11h30	Delphine	Pierre Antoine	Sylviane
11h30 à 15h00	Pierre	Mathieu	Richard MEUNIER
15h00 à 18h00	Sylviane	Pierre Antoine	Bernadette MATHEVOT

Bureau de vote :

- Présidentes : Ingrid MEUNIER et Sylviane DONJON
- Assesseur : Sébastien COUTANSON
- Assesseur : Mathieu VERDIER
- Secrétaire : Evelyne CHAUX

▪ **Permanences élections Régionales**

27 juin 2021

08h00 à 11h30	Sébastien	Maud	Ludovic
11h30 à 15h00	Ingrid	Serge	Mme TURSI M. Thérèse
15h00 à 18h00	Evelyne	Ingrid	Monique DEJOB

Bureau de vote :

- Présidentes : Ingrid MEUNIER et Sylviane DONJON
- Assesseur : Sébastien COUTANSON
- Assesseur : Mathieu VERDIER
- Secrétaire : Sébastien COUTANSON

✓ **Questions diverses**

Madame le Maire évoque

- L'isolation des combles des logements de la commune : des devis à différentes entreprises ont été demandés
- Le diagnostic amiante du local technique du cantonnier a été réalisé le 11 mai 2021, la commune est en attente du certificat d'Urbanisme
- L'abonnement du compteur de l'annexe de la mairie pour lequel est payé un abonnement inutilement sera résilié dès la semaine prochaine.
- La demande de Grégory pour prendre son fils en stage de septembre à décembre 2021, au total 7 semaines via une convention avec la MFR D'ALLARD

Monsieur Serge DUMAS informe des tarifs pour pouvoir réaliser des ralentisseurs sur l'entrée du village par le stade de Foot ; il existe des coussins en plastique à 2000€, un plateau en enrobé entre 5 000€ et 8 000€, un ralentisseur élevé entre 3 000€ et 4 000€ et un feu entre 15 000€ et 20 000€ pour lequel il faut rajouter l'entretien. Sujet à rediscuter ultérieurement.

Messieurs Serge DUMAS et Sébastien COUTANSON ont rendu visite à Mr THOLLOT de Corbillon pour voir avec lui l'accès du chemin communal à la cascade de Corbillon. Il a été demandé d'installer un panneau de signalisation au départ de son chemin « sens interdit à tout véhicule à moteur », les visiteurs s'engagent et restent coincés car ils ne peuvent pas faire demi-tour. La demande est acceptée par les membres du Conseil.

Les membres du Conseil Municipal évoquent le courrier reçu de Mr PEROTTI en date du vendredi 4 juin 2021.

Séance levée à : 0h55